

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (Rapporteur pour avis)

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les articles du »,

le mot :

« le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.